



Mairie



Église



CMB

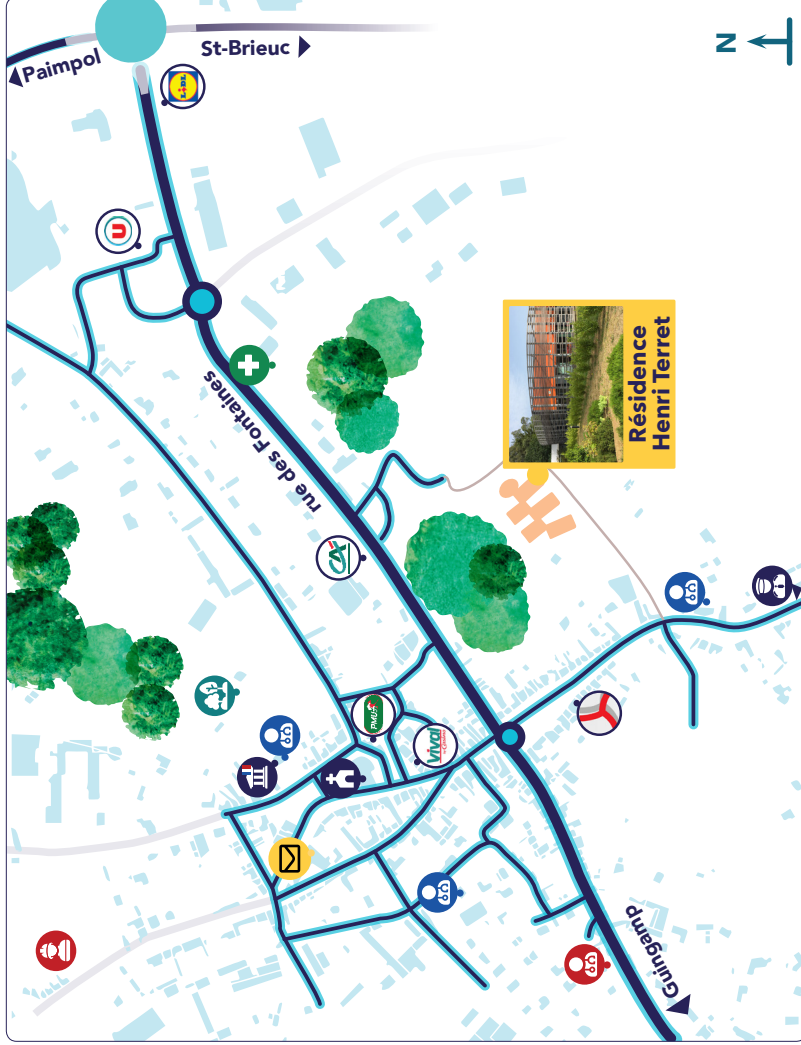


Vival



Café des sports PMU

LE FOYER .i. LANVOLLON



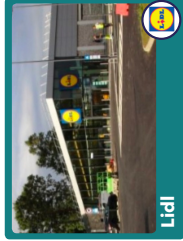
Résidence
Henri Terret



Crédit Agricole



Pharmacie



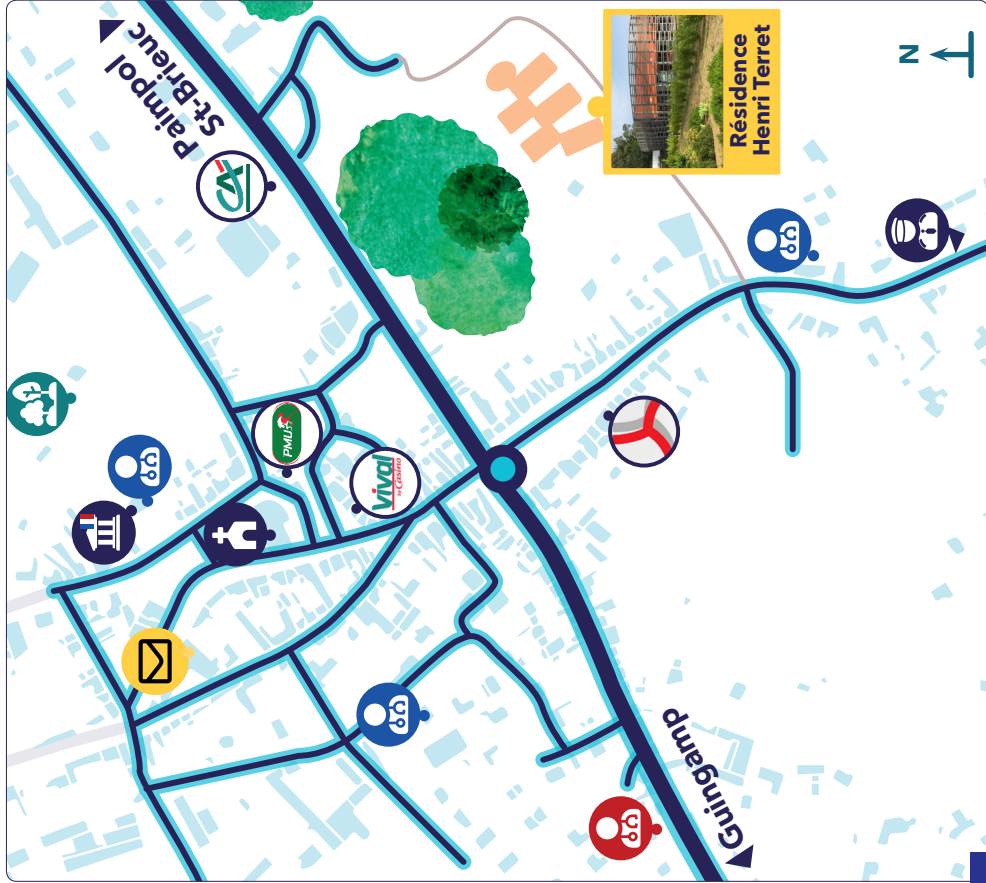
Lidl



Super U



LE FOYER .i. LANVOLLON



Mon médecin :

nom :
 téléphone :
 adresse :

Mon dentiste :

nom :
 téléphone :
 adresse :

Ma banque :




nom :
 téléphone :
 adresse :

Mon foyer

nom :
 téléphone :
 adresse :

Numéro d'urgence :

 **17** gendarmerie  **112** pompiers

Foyer de vie  7 min > Super U
 Foyer de vie  7 min > Mairie
 Foyer de vie  6 min > Église



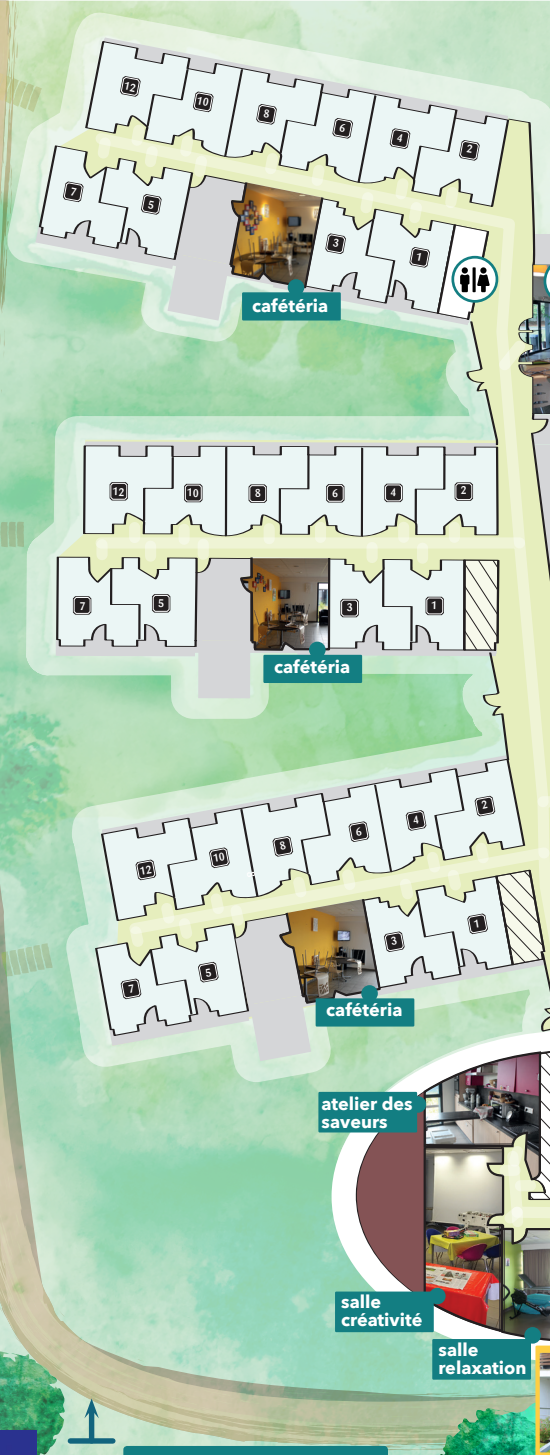
jardin barbecue



pôle nature



allée de boules



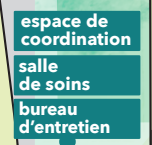
cafétéria



salle de restauration



espace fumeur



espace de coordination

salle de soins

bureau d'entretien

psychologue



accueil de jour

balnéo

buanderie



atelier des saveurs

salle créativité

salle relaxation



entrée



accueil

parking



LE FOYER



HORAIRES

Restauration :

- petit déjeuner 8h - 9h30
- déjeuner 12h15 - 13h15
- café 16h00 - 16h30
- dîner 19h15 - 20h15

Traitement :

- matin 7h45 - 9h30
- midi 11h30 - 12h15
- soir 18h30 - 19h15
- coucher 20h - 21h30

Activités :

- matin 10h15 - 12h
- après-midi 15h15 - 17h30

INFORMATIONS PRATIQUES

- Le foyer de vie est ouvert tous les jours, toute l'année.
- Des professionnels sont présents jour et nuit.

Pour accueillir mes proches :

- Mes proches peuvent rester jusqu'à 21h30.
- Leur hébergement au sein du foyer n'est pas possible.
- La fermeture des espaces collectifs est fixée à 21h30.

Je suis accompagné(e) par :



LES RÈGLES DU FOYER

Le personnel du foyer est là pour m'accompagner, c'est la raison pour laquelle :

Au foyer :

- Je respecte les règles, les personnes et le matériel.
- Je prends mon traitement, si j'en ai un.
- J'accepte les interventions des professionnels dans mon logement.
- Je participe à l'entretien de mon logement et de mon linge.
- Je mange dans la salle de restaurant avec les autres habitants.
- J'ai la possibilité de manger seul «en plateau» dans mon logement.
- Je peux recevoir mes proches.
- Je participe aux activités auxquelles je me suis inscrit.
- Je peux fumer dans les espaces autorisés (à l'espace fumeur, sur les terrasses des cafétérias et de mon logement, ainsi qu'au pôle nature).
- Je préviens les professionnels quand je pars sur l'extérieur et quand je reviens.

Au foyer il est interdit de :

- Taper, insulter, menacer les autres personnes (habitants et professionnels).
- Voler, troquer.
- Fumer dans son logement.
- Boire de l'alcool, se droguer.
- Avoir un animal de compagnie.





LA VIE AU FOYER



Mon logement :

- Je peux personnaliser mon logement en cas d'hébergement au foyer (décoration, radio, réveil...).
- Je peux déposer mon argent dans un coffre-fort.



Mes proches :

- J'ai la possibilité d'accueillir mes proches au foyer de vie pour le déjeuner en prévenant les professionnels une semaine à l'avance.



Mes activités :

- Des activités à l'intérieur du foyer de vie sont proposées, le matin et/ou l'après-midi.
- J'ai du temps libre quand je n'ai pas d'activités.
- Après quelques jours au foyer, je peux ou non participer à des activités en extérieur, avec ou sans professionnels du foyer de vie.

Mon Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA)

- Des observations régulières seront réalisées par les professionnels pour m'accompagner de manière personnalisée et adaptée à mes besoins (accompagnement à l'hygiène, gestion du tabac, repères, argent, activités, sorties, ...).

Mes traitements :

- Je suis accompagné(e) à la prise de traitement par un professionnel.



MES DROITS ET LIBERTÉS

1 : Non-discrimination

La discrimination, ça veut dire rejeter quelqu'un parce qu'il est différent.

La loi dit que c'est interdit.

J'ai les mêmes droits que tout le monde :

- être aidé(e) et accompagné(e)
- être respecté(e) comme je suis

2 : Le droit à un accompagnement

J'ai le droit à un accompagnement personnalisé.

3 : Droit à l'information

J'ai le droit aux informations me concernant et concernant mon environnement.

4 : Libre participation de la personne

Je participe à l'écriture de mon

Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA).

5 : Droit à la renonciation

La renonciation, ça veut dire : je peux changer d'avis.

Le foyer me propose un accompagnement personnalisé.

Si je change d'avis, je dois écrire une lettre au directeur.

Le directeur me reçoit avec mes parents, mon tuteur, mon curateur ou la personne de mon choix.

Nous décidons ensemble des changements possibles.

6 : Droit au respect des liens familiaux

J'ai le droit à une aide

pour maintenir mes liens familiaux.





MES DROITS ET LIBERTÉS

7 : Droit à la protection

Mes informations personnelles sont privées.
Je dois donner mon accord pour les partager.

J'ai le droit :

- d'être protégé(e),
- d'être en sécurité(e),

J'ai le droit aux soins.

8 : Droit à l'autonomie

Je peux circuler librement.
Je peux être accompagné(e) si j'en ai besoin.
Je peux avoir une vie sociale en dehors
de mon établissement.

9 : Principe de prévention et de soutien

J'ai le droit à un soutien des professionnels
et de ma famille.
J'ai le droit de désigner une personne de confiance.
J'ai le droit à une mesure de protection.

10 : Droit à la citoyenneté

L'établissement doit m'aider :

- à connaître mes droits,
- à respecter mes devoirs.

11 : Dignité et intimité de la personne

J'ai le droit à :

- une intimité,
- une vie affective et sexuelle.

Je dois respecter le choix de l'autre.

12 : Liberté de croyance

J'ai le droit au respect de ma religion.

RESSOURCE PICTOS (mis à disposition)



espace fumeur



médecin ou dentiste



pompier



restauration



Poste



ne pas taper



toilettes



mairie



ne pas voler



parking



parcs



ne pas fumer dans
son logement



parking fauteuil



gendarmerie



ne pas boire d'alcool



parking voiture



église



ne pas se droguer



pharmacie



retrait d'argent



ne pas avoir d'animaux
de compagnie

RESSOURCE PICTOS (utilisés dans la plaquette)



medecin



dentiste



ne pas taper



pompier



psychologue



ne pas voler



gendarmerie



restauration



ne pas fumer dans
son logement



mairie



toilettes



ne pas boire d'alcool



Poste



espace fumeur



ne pas se droguer



église



ne pas avoir d'animaux
de compagnie



parcs